Retourner au HOOPP

HOOPP
Healthcare of Ontario Pension Plan

Demande d'estimation de réintégration

Veuillez remplir ce formulaire si vous êtes un participant retraité qui est retourné travailler pour un employeur du HOOPP et que vous songez à interrompre le service de votre rente et à recommencer à cotiser au HOOPP.

Pour savoir quand utiliser ce formulaire, veuillez vous reporter à la *Foire aux questions (FAQ)*.

Veuillez écrire lisiblement et le passer en revue avant de nous le retourner pour vous assurer que les renseignements fournis sont complets et exacts.

Section 1 : Renseignements sur le participant

Prénom

Nom de famille

NAS

Numéro de téléphone

Courriel

Section 2 : Renseignements sur la réintégration

Date à laquelle vous prévoyez interrompre temporairement le service de votre rente et recommencer à verser des cotisations (la date de l'interruption doit être le dernier jour du mois) (mm / jj / aaaa)

Date à laquelle vous prévoyez recommencer le service de votre rente (doit être le premier jour du mois) (mm / jj / aaaa)

Taux horaire prévu :

Vous travaillerez :

☐ À plein temps ☐ À temps partiel

Si vous avez répondu à temps partiel, veuillez fournir les renseignements suivants :

Pourcentage d'heures travaillées :

Équivalent des heures à plein temps pour votre poste*

*Remarque : si ce champ est laissé en blanc, nous présumerons que vous travaillez 1 950 heures par année.

Section 3 : Autorisation de l'estimation de réintégration

Veuillez me donner une estimation du changement du montant de ma rente si je réintégrais le HOOPP, compte tenu des renseignements que j'ai fournis à la section 2 ci-dessus. Je comprends que cette estimation se fonde uniquement sur les renseignements que j'ai fournis et que mes véritables droits à retraite seront calculés à partir de données vérifiées et payés conformément aux dispositions du *texte du HOOPP* (en anglais seulement) et des lois applicables en vigueur au moment où je recommencerai le service de ma rente.

Nom du participant (en caractères d'imprimerie)

Signature du participant

Date (mm / jj / aaaa)

Votre vie privée est importante pour nous! La protection de la vie privée des participants est une priorité pour le HOOPP. Nous recueillons, utilisons et divulguons les renseignements personnels des participants dans le seul but d'administrer le Régime, cela signifie principalement administrer les prestations de retraite et verser les rentes après le départ à la retraite. Pour en savoir plus sur les politiques et pratiques du HOOPP concernant la vie privée, visitez le **hoopp.com**.

Foire aux questions

Qui devrait utiliser ce formulaire?

Utilisez ce formulaire si vous êtes un participant retraité :

- qui est retourné travailler pour un employeur du HOOPP, ou qui songe à le faire et
- qui aimerait obtenir une estimation des répercussions d'une interruption temporaire du service de sa rente pour ensuite recommencer à cotiser au Régime.

Ce formulaire ne devrait pas être utilisé par les participants actifs ni par les titulaires d'une rente différée pour demander une estimation de retraite.

Dois-je réintégrer le Régime si je retourne travailler pour un employeur membre du HOOPP?

Non, si vous décidez de retourner travailler pour un employeur qui offre le HOOPP après votre départ à la retraite, deux choix s'offrent à vous :

- vous pouvez continuer à recevoir votre rente du HOOPP tout en travaillant, ou
- vous pouvez interrompre votre rente, réintégrer le HOOPP et recommencer à verser des cotisations

---

Puis-je réintégrer le Régime et continuer à recevoir ma rente?

Non, vous ne pouvez pas recevoir votre rente et cotiser au Régime en même temps.

Si je réintègre le Régime, vais-je pouvoir changer la forme de rente que j'avais choisie à mon départ à la retraite quand je vais recommencer le service de ma rente?

Non, vous ne pouvez pas changer la forme de rente que vous avez choisie à votre départ à la retraite. Si vous aviez un conjoint admissible à votre départ à la retraite, cette personne va continuer d'avoir droit à la rente de conjoint survivant que vous avez choisie à votre départ à la retraite. Si vous n'aviez pas de conjoint admissible à votre départ à la retraite, vous ne pourrez pas ajouter un nouveau conjoint au moment de votre réintégration. Cependant, que vous décidiez de réintégrer le Régime ou non, vous pourrez peut-être demander d'ajouter un nouveau conjoint issu d'une union débutant après le départ à la retraite. Pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec le HOOPP.

Pourquoi dois-je choisir le dernier jour du mois comme date d'interruption des versements de rente?

Parce que vous ne pouvez pas recevoir une rente et cotiser au Régime en même temps. Étant donné que les rentes du HOOPP sont versées au début du mois, vous pouvez seulement recommencer à cotiser au Régime après le dernier jour du mois au cours duquel vous recevez votre dernier versement de rente.

Pourquoi la date à laquelle je recommence à recevoir mes versements de rente est-elle le premier jour du mois?

Parce que les versements de rente ont lieu le premier de chaque mois.

Qu'entend-on par équivalent des heures à plein temps (EHPT)?

L'EHPT d'un poste désigne le nombre d'heures normales qu'un employé à plein temps qui occupe ce poste travaillerait au cours d'une année civile. L'EHPT de votre poste est déterminé par votre employeur.

Healthcare of Ontario Pension Plan

1 York Street, Suite 1900
Toronto, Ontario M5J 0B6
hoopp.com

Tél. : 416-646-6445
Sans frais : 1-877-43HOOPP (46677)
Téléc. : 416-369-0225